
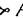






COMMUNE DE SELONNET

REPUBLIQUE FRANCAISE  Département des Alpes-de-Haute-Provence  Arrondissement de Digne-les-Bains

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 17 AVRIL 2018	DATE DE CONVOCATION : 12 AVRIL 2018
NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au conseil municipal : 11  En exercice : 11  Ayant pris part aux délibérations : 9	

L'an deux mil dix-huit et le dix-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, dans la salle Retrouvance - lieu habituel de ses séances - sous la présidence de monsieur Benoît CAZÈRES, maire.

Présents :

Monsieur Benoît CAZÈRES
Madame Marie-France DULAU
Monsieur Michel GRAMBERT
Monsieur Alain CAVA
Monsieur Mickaël MAGNAN-BAYLE
Monsieur Jérôme DENIER
Monsieur Stéphane TRON
Madame Evelyne CHARBONNIER

Absents, excusés :

Monsieur Romain ISOARD
Monsieur Didier ISOARD
Monsieur Jean-Noël TRON (a donné pouvoir à monsieur Benoît CAZÈRES)

Secrétaire de séance :

Marie-France DULAU

*

Le nombre de conseillers municipaux en exercice étant de 11, le quorum s'établit à 6. Ce nombre étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h10.

Sur proposition du maire, le conseil municipal désigne Mme Marie-France DULAU pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

*

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 22 mars 2018. Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal est réputé validé par le conseil municipal.

*

Le maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été données. Les décisions prises par le maire ne soulèvent aucune question.

*

DE_2018_017

ATTRIBUTION D'UNE MISSION DE DIAGNOSTIC ET PROGRAMMATION POUR LA RÉSORBTION DES EAUX CLAIRES PARASITES

Le conseil retient l'offre de la société SAUNIER Infra, basée à GAP, pour un montant de 12.122 €HT.

Vote : Unanimité pour.

DE_2018_018

POSITIONNEMENT DE PRINCIPE POUR L'ACQUISITION DE LA MAISON BARLES

Le conseil charge le maire d'engager une discussion avec M. Jacques BARLES pour l'acquisition d'une partie de la maison, cadastrée section D n°270, dont il est propriétaire au village (en face la boulangerie). Si l'acquisition aboutit, la seconde étape sera la réhabilitation en vue de la création d'un atelier relais.

Vote : Unanimité pour.

DE_2018_---

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F.R.A.T. (MOINS DE 1250 HABITANTS) – AMÉNAGEMENT DE LA MAISON BARLES

Du dire des services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'objet pour lequel la demande subvention était proposée au conseil municipal n'est pas subventionnable par le FRAT. Le maire retire donc cette question de l'ordre du jour.

DE_2018_019

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F.R.A.T. POUR L'AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA BLANCHE

L'aménagement des berges de la Blanche est encore en phase d'étude mais il convient tout même de demander des aides pour la réalisation, sans tarder. Une subvention de 200.000€ est sollicitée auprès de la Région Provence-Alpes-Côte.

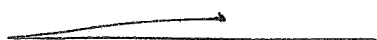
Vote : Unanimité pour.

DE_2018_020

FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BIENS COMMUNAUX

Les durées d'amortissement fixées dans la délibération n°DE_2016_025 du 23 mars 2016 sont reprises. La durée d'amortissement du télésiège est ajoutée à cette liste et est fixée à 25 années. Les subventions seront amorties au même rythme.

Vote : Unanimité pour.



DE_2018_021

FIXATION DES PRIX DES LOTS N°7 ET N°8 DU LOTISSEMENT DES CLÔTS

Le lot n°7, de 520 m², est proposé au prix de 25.000 €. Le lot n°8, de 650 m², auquel sera adjoint une surface de 124 m² prise sur la parcelle cadastrée section D n°555, sera proposé au prix de 26.716 €.

Vote : Unanimité pour.

DE_2018_022

FIXATION DES PRIX DES LOTS DU LOTISSEMENT DE BOULANGÈRE

Les 6 lots du futur lotissement de Boulangère sont proposés aux prix suivants :

Lot 1 (635 m²) = 41.500 € / Lot 2 (680 m²) = 44.000 € / Lot 3 (875 m²) = 56.000 €

Lot 4 (880 m²) = 56.000 € / Lot 5 (890 m²) = 56.500 € / Lot 6 (920 m²) = 58.000 €

La commercialisation sera effectuée en direct et par le biais de professionnels de l'immobilier. Le maire aura la faculté de procéder à une négociation du prix dans la limite de 10%. Le conseil sera saisi à nouveau pour fixer les prix définitifs. Cessions réservées aux personnes s'engageant à y établir leur résidence principale pour un minimum de 10 années.

Vote : Unanimité pour.

DE_2018_023

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Coopérative scolaire (séjour à Chabanon) = 200 €

Coopérative scolaire (Noël des écoliers) = 140 €

Coopérative scolaire (séjour à Chantemerle) = 400 €

Comité des fêtes de Selonnet = 610 €

Comité des fêtes de Villaudemard = 300 €

Scrabble Provence Altitude = 130 €

Groupement pastoral bovins (compensation broyage VTT) = 5.687,50 €

Vote : Unanimité pour.

DE_2018_024

RÉGULARISATION DE LA TVA AU SEIN DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES CLÔTS

L'opération d'aménagement du lotissement ayant dégagé une marge nulle, il convient, à la demande du trésorier, de régulariser la TVA de 14.985 € par un mandat au compte 605.

Vote : Unanimité pour.



DE_2018_025

ESTIMATION DU PRIX DU TERRAIN TRANSFÉRÉ AU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE BOULANGÈRE

Le prix de la parcelle cadastrée section D n°246 en vue de son transfert au sein du budget annexe « Lotissement de Boulangère » est estimé à 121.600 €.

Vote : Unanimité pour.

DE_2018_026

CRÉATION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE PINÉE LONGUE »

Ouverture d'un budget annexe au budget principal de la commune pour l'individualisation de l'opération d'aménagement et de commercialisation du futur lotissement de « Pinée Longue » situé à la station de Chabanon.

Vote : Unanimité pour.

DE_2018_027

SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS FUNÉRAIRES »

Aucune opération n'a été réalisée sur ce budget depuis plusieurs années. De plus, les agents du service technique ne sont pas habilités pour effectuer les tâches qui permettraient de mobiliser ce budget. Ce budget est supprimé et son excédent de fonctionnement (938.25€) est transféré au budget principal.

Vote : Unanimité pour.

DE_2018_028

SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE « CAMPING »

La convention liant la commune au GCU (propriétaire du camping) n'a pas été renouvelé. En conséquence, la commune ne bénéficie plus d'emplacements à louer. Ce budget n'a donc plus d'utilité et est supprimé. Son excédent de fonctionnement (12.723,84 €) est transféré au budget principal.

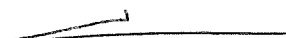
Vote : Unanimité pour.

DE_2018_029

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

Budget principal

Report d'investissement (déficit) = 328.826,42 €



Affectation au compte 1068 = 62.017,72 € (dont 48.355,63 € au titre de l'excédent de fonctionnement du budget général ; 938,25 € au titre de l'excédent de fonctionnement du budget annexe « Prestations funéraires » ; et 12.723,84 € au titre du budget annexe « Camping »)

Report de fonctionnement = néant

Budget annexe Eau et Assainissement

Report d'investissement (excédent) = 251.359,85 €

Affectation = néant

Report de fonctionnement (excédent) = 220.971,97 €

Budget annexe Régie des Transports Publics

Report d'investissement (excédent) = 17.834,62 €

Affectation = néant

Report de fonctionnement (excédent) = 172,34 €

Budget annexe des Remontées Mécaniques

Report d'investissement (excédent) = 443.623,59 €

Affectation = néant

Report de fonctionnement = néant

Vote : Unanimité pour.

DE_2018_030

TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2018

Reconduction des taux de l'année 2017. Taxe d'habitation à 9.52%, taxe foncière (bâti) à 13.20% et taxe foncière (non bâti) à 49.97%.

Vote : Unanimité pour.

DE_2018_031

BUDGETS PRIMITIFS POUR L'ANNÉE 2018

Budget principal

Equilibre de fonctionnement = 870.114,00 €

Equilibre d'investissement = 1.370.163,04 €

Budget annexe Eau et Assainissement

Equilibre de fonctionnement = 385.345,97 €

Equilibre d'investissement = 502.733,91 €

Budget annexe Régie des Transports Publics

Equilibre de fonctionnement = 31.665,00 €

Equilibre d'investissement = 25.554,62 €



Budget annexe des Remontées Mécaniques

Equilibre de fonctionnement = 143.998,00 €

Equilibre d'investissement = 1.959.755,59 €

Budget annexe Lotissement des Clôts

Equilibre de fonctionnement = 309.936,52 €

Equilibre d'investissement = 294.851,52€

Budget annexe Lotissement de Boulangère

Equilibre de fonctionnement = 624.000,00 €

Equilibre d'investissement = 312.000,00 €

Budget autonome de la Caisse des écoles

Equilibre de fonctionnement = 31.970,91 €

Equilibre d'investissement = 0,99 €

Vote : Unanimité pour.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe conseil municipal des points suivants :

- Propositions, portées par un privé, d'installation d'un paintball et d'une glissade sur bâche pour l'été 2018 à Chabanon.
- Discussion en cours avec le vétérinaire de Chorges pour lui louer le local de l'ancienne poste.
- Prochaine visite des conseillers départementaux du canton de Seyne le 24 avril 2018.
- Inauguration du gymnase du Pays de Seyne le 27 avril 2018.
- Discussions en cours sur la création d'un syndicat de communes pour la gestion des compétences non conservées par la Communauté d'Agglomération.

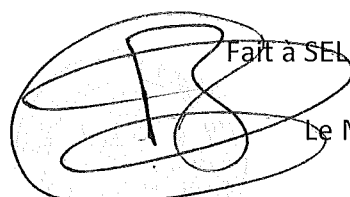
L'ordre du jour étant épuisé, toutes les questions des conseillers ayant été posées, la séance est levée à 23h15.

*

Les éventuelles questions du public étant formulées en dehors du temps officiel consacré à la séance du conseil municipal, elles ne sont retranscrites dans le présent compte-rendu.

*

* *



Fait à SELONNET, le 23 avril 2018

Le Maire – Benoît CAZÈRES